

# DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE SAUVETERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 27 NOVEMBRE 2013 A 18 HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Madame DELAFONTAINE C., Messieurs GAUTHIER D., VERGES J.C., Adjoints  
Madame COUDERC V., Messieurs BENOIT M., CHERUEL P., RICARD G., RICHARD B., RIEU P., Conseillers Municipaux.

Procurations : M. AGRET R. à CHERUEL P.  
Mme DENIS H. à M. RICARD

Absents : Mesdames MALINAS C., NIBOUCHE B., M. REBIERE P.,  
Secrétaire de Séance : M. CHERUEL P.

### OPERATION JEAN FERRAT – RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Au démarrage des travaux, il est impératif de contractualiser une assurance dommages ouvrage, bien que cela ne soit pas obligatoire pour les collectivités il est fortement recommandé de contracter ce type d'assurances principalement pour les problèmes éventuels d'étanchéité pouvant survenir. Avec l'assistance de notre consultant en assurances, nous avons donc sollicité trois assureurs dont deux ont décliné notre offre. Le troisième, à savoir la SMACL qui, après avoir demandé une étude de sol ainsi que le bilan prévisionnel de la construction, a enfin répondu à notre consultation.

Un quatrième a été également contacté sur recommandation de notre consultant en assurances qui n'a pas souhaité répondre.

L'offre de la SMACL 27 430.67 € et est conforme à l'estimation d'ACE Consultants.

Il convient de se prononcer sur cette proposition.

#### Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de la proposition de la SMACL pour l'assurance dommages ouvrage relative à la construction du pôle culturel Jean Ferrat
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent contrat pour une cotisation de 27 430.67 euros TTC
- PRECISE que cette somme sera intégrée au bilan prévisionnel de l'opération dont les crédits seront prévus sur 2014.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour copie conforme suivent les signatures,

A Sauveterre, le 5 Décembre 2013



Le Maire,  
**Jacques DEMANSE**

Rendue exécutoire le : 5/12/2013  
Publiée le : 5/12/2013

174